REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE GUENVILLER

Guenviller, le 20 octobre 2026

CONVOCATION

Convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 8 octobre 2026 pour la séance qui s'ouvrira à la salle St Lambert le mercredi 14 octobre 2026 à 18h.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Désignation du secrétaire de séance
Point n°0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 9 septembre 2026
Point n°1 – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR L'ESPACE INTERGENERATIONNEL
Point n°2 – DIVERS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2026 à 18h

L'an deux mil vingt six, le quatorze du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. André DUPPRE, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : André DUPPRE, Emilie THIEL, FORTHOFER Christian, William CANADA, Christiane MERCIER, Sandrine HAMMOUDI, Sandrine LEFEBVRE, Marcel TRUNKWALD, Thomas BETTING, Pierre SIMON, David SOULET

Etaient absents excusés : Catherine HOMBACH, Sabrina MULLER, Yves BROQUARD, qui a donné procuration de vote à André DUPPRE, Johanna NARAT, qui a donné procuration de vote à David SOULET

Mme Emilie THIEL est élue secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Point n°2 – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SELEM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Et par voie de conséquence
Point n°3 - DIVERS

Point n° 0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 9 SEPTEMBRE 2026

Le compte rendu de la séance du 9 septembre 2026, dont chaque conseiller avait reçu un exemplaire, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 1 – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR L'ESPACE INTERGENERATIONNEL

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les règlements de consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la construction d'un espace intergénérationnel à GUENVILLER la consultation suivante a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion des marchés correspondants :

- ✓ Marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un espace intergénérationnel à GUENVILLER

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et des entretiens ont été menés conformément au règlement de consultation. Il s'avère que l'offre suivante est économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation :

- Maîtrise d'œuvre : Offre de la société SARL ADRIAN ARCHITECTURE de Drulingen

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur ces points.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre à la société suivante :

Société SARL ADRIAN ARCHITECTURE
6B rue de Weyer
67320 DRULINGEN
Tél : 06 33 79 68 91
Email : secretariet@adrian-architecture.com

Pour les montants suivants :

✓ Montant prévisionnel des travaux	390 000 € HT
✓ Montant de rémunération provisoire (total hors PSE)	38 220 € HT
✓ Taux de rémunération globale (hors PSE)	taux 9,80 %
✓ PSE OPC pour un montant de	4500 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter, à régler et donc à signer le marché avec la société mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées plus haut ; ainsi qu'à signer toutes les pièces et documents se rapportant au marché, y compris les avenants éventuels.

Point n° 2 – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SELEM

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5212-6 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2026 portant extension du périmètre du SELEM ;

Vu les statuts du SELEM, notamment les dispositions relatives à la représentation des communes membres au sein du comité syndical ;

Considérant que l'extension du périmètre du Syndicat porte le nombre de communes membres de 34 à 70 communes ;

Considérant qu'en conséquence, conformément aux statuts du Syndicat, chaque commune membre est désormais représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein du comité syndical ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner pour représenter la commune au sein du SELEM :
-délégué titulaire : Monsieur André DUPPRE
-délégué suppléant : Monsieur Christian FORTHOFER

Point n° 3 – DIVERS

-Rappel des dates à venir :

- Cérémonie de commémoration le mardi 10 novembre – départ devant l'école à 15h.
- Le repas des Seniors a lieu le dimanche 15 novembre – les invitations ont été distribuées.
- Le marché de Noël aura lieu le 6 décembre.

-Des tailles et coupes sont à prévoir sur le terrain communal rue de Hombourg, en face de l'entreprise Balestreri. Un devis est en cours.

-Les travaux au cimetière se poursuivent. Les grilles et le portail seront prochainement changés.

-La commune a été retenue pour son dossier de subvention pour la climatisation de l'école. D'autres devis sont en cours.

-Une thermographie aérienne a été effectuée sur le territoire de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach. Les habitants qui souhaitent connaître la déperdition de chaleur par la toiture de leur habitation peuvent prendre rendez-vous à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 18h53.

Affiché le 15 octobre 2026.